

LA MATURITÉ ET SON SQUARE

UNE ŒUVRE TOTALE MENACÉE PAR LE DÉPLACEMENT DE LA STATUE ET UN PROJET DE TABULA RASA DU SQUARE

LA CRMS INVITE LE GOUVERNEMENT À RECONSIDÉRER SA DÉCISION

La Commission Royale des Monuments et des Sites (CRMS) tient à exprimer son étonnement et son désaccord face à la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en date du 12 décembre 2024, de ne pas ouvrir l'enquête préalable au classement du groupe sculpté *La Maturité* et de son square et d'ouvrir une procédure de sauvegarde limitée à la statue (sans le square), pour permettre son déplacement. Les motivations avancées dans l'arrêté interpellent la Commission. La décision qui en découle constitue par ailleurs une remise en cause préoccupante de la valeur patrimoniale hors du commun de cet ensemble urbain, mais aussi un risque pour la conservation d'autres œuvres majeures.



KIKIRPA Brussels (Belgium), cliché M154724], 1980



Photo CRMS, septembre 2024

Un ensemble patrimonial d'exception

Alertée sur la dégradation du square pendant le chantier en cours, la CRMS a, en septembre 2024, proposé à l'unanimité le classement comme site et monument du square et du groupe sculpté *La Maturité* en raison de leur intérêt artistique, esthétique, historique et urbanistique manifeste¹. Il s'agit en effet d'une œuvre urbaine totale, réalisée en 1921-22 pour articuler harmonieusement la Ville haute à la Ville basse. Son aménagement, confié à l'architecte de renom François Malfait (1872-1955), fut spécifiquement pensé pour accueillir le groupe sculpté, œuvre d'art maîtresse d'un des plus grands sculpteurs de son époque, Victor Rousseau (1865-1954). Le projet intègre également une dimension paysagère, due au talent de Jules Buysens (1872-1958) qui est une figure majeure de l'architecture du paysage de la première moitié du XX^{ème} siècle en Belgique, auquel le CIVA a consacré récemment une exposition monographique en 2022-2023. L'ensemble du square, avec ses composantes indissociables, illustre parfaitement le souci d'intégration et d'embellissement de l'espace public, en parfaite continuité avec les formes urbaines et le vocabulaire architectural du paysage historique environnant, à l'exemple du motif de la balustrade reproduisant celui présent sur plusieurs façades du quartier.

¹ La proposition de classement est disponible sur le site web de la CRMS :

https://kcml.brussels/sites/default/files/avis/730/BXL40203_730_PROT_square_Maturite.pdf

Une interprétation réductrice qui menace l'intégrité de l'œuvre

Dans son arrêté de décembre 2024², le Gouvernement motive son refus de classer le square notamment parce qu'il juge que la sculpture reflète une vision patriarcale et stéréotypée des rapports sociaux et familiaux, contraire aux valeurs contemporaines d'égalité des genres, de pouvoir et de famille.

Cette analyse actuelle d'un œuvre ancienne fait abstraction du contexte historique et artistique dans lequel elle a été conçue, tout en négligeant la signification qui a guidé sa création. *La Maturité* est, avant tout, une œuvre marquée par le courant symboliste. Elle incarne la personnification de l'idée de la maturité et du cycle de la vie. Installée au lendemain de la Première Guerre mondiale qui a vu la jeunesse être décimée par l'horreur de la guerre, son message sera d'autant plus poignant et porteur. Victor Rousseau utilise par ailleurs un langage sculptural issu de la tradition académique, les créateurs recourant alors à des figures nues valorisant à la fois leur sens des proportions et leur maîtrise de l'anatomie³.

Les sensibilités évoluent, tout comme c'est le cas des interprétations d'une œuvre d'art. C'est un fait. Cependant, ces relectures influencées par « l'esprit du temps » sont en constante évolution et ne peuvent pas conduire à des pertes patrimoniales irréversibles. C'est pourquoi la CRMS considère essentiel d'adopter une approche scientifique rigoureuse, dans laquelle la mise en contexte tient compte de l'esprit de l'époque de la création de l'œuvre et de l'intention originelle du concepteur. Cette contextualisation ne doit pas compromettre la préservation de l'œuvre dans son environnement, surtout quand elle forme avec lui une œuvre d'art total. La proposition du Gouvernement de déplacer l'œuvre et de la contextualiser ailleurs apparaît, à cet égard, peu compréhensible.

La motivation du Gouvernement selon laquelle la présence d'autres œuvres de Victor Rousseau dans l'espace public de Bruxelles suffirait à assurer sa renommée et que le déplacement de *la Maturité* éviterait une glorification excessive de l'artiste constitue par ailleurs un précédent dangereux. Un tel argument, qui confond quantité et qualité, pourrait ouvrir la voie à des décisions arbitraires, menaçant ainsi la cohérence de la protection du patrimoine, d'autant plus que cette œuvre est reconnue comme l'une des réalisations les plus abouties de Victor Rousseau.

Une décision en contradiction avec les enjeux actuels de la ville

La décision du Gouvernement s'inscrit, semble-t-il, dans une tendance plus large d'incompréhension et d'indifférence envers les paysages historiques en Région bruxelloise. En juillet 2024, la CRMS avait déjà tiré la sonnette d'alarme sur la disparition de ces paysages dans une lettre ouverte⁴. Malgré des années d'efforts pour sensibiliser à cette problématique, la CRMS déplore que la préservation des paysages historiques ne figure toujours pas parmi les priorités urbaines. Ces espaces, loin de se limiter à leur valeur patrimoniale, jouent pourtant un rôle essentiel dans la ville contemporaine, en offrant des solutions durables pour la mobilité, l'accessibilité, la végétalisation et la qualité de vie urbaine.

Cet espace public, qualifié à juste titre « d'emblématique » dans l'arrêté du Gouvernement, pourrait être conservé et revitalisé dans le cadre du Master Plan pour les « Coteaux du Pentagone ». Or, le projet en cours propose malheureusement une tabula rasa de l'œuvre commune du trio Buysens, Rousseau, Malfait. Contrairement à ce qu'indique l'arrêté du Gouvernement, il semble cependant tout à fait possible d'adapter le square aux enjeux climatiques, de le végétaliser davantage, de le rendre plus accessible et adapté aux nouveaux usages tout en conservant sa structure et son rôle stratégique dans le tissu urbain de la rue Ravenstein et du Quartier Royal. La CRMS est convaincue que c'est la voie à suivre. Fonder les projets sur les ressources existantes permet aussi de s'inscrire dans les objectifs d'économie circulaire.

² Publié le 20/01/2025 au Moniteur belge : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article.pl?language=nl&sum_date=2025-01-20&lg_txt=F&numac_search=2025000089

³ Voir à ce sujet : L. HOFMAN, *Étude historique - Groupe sculpté La Maturité de Victor Rousseau - Square rue Ravenstein, rue Montagne du Parc et rue des Douze Apôtres*, juin 2022 - étude a été réalisée à la demande de la Cellule Patrimoine historique (CPH) de la Ville de Bruxelles et en collaboration avec celle-ci ; B. BONNET SAINT-GEORGES, *Crise de Maturité à Bruxelles*, janvier 2025 (<https://www.latribunedelart.com/crise-de-la-maturite-a-bruxelles?lang=fr>)

⁴ Lettre ouverte publiée sur le site www.crms.brussels : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/728/BXL60123_728_CORR_LETTRE_OUVERTE_paysages_urbains_historiques.pdf

Un appel pour une meilleure prise en compte de nos paysages historiques

Pour toutes ces raisons, la CRMS demande au Gouvernement de bien vouloir reconsidérer sa position envers *la Maturité* et son square et à engager un dialogue constructif sur les moyens de protéger efficacement ce site emblématique tout en l'adaptant plus finement aux enjeux contemporains.

Au-delà de ce cas particulier, la Commission plaide pour une reconnaissance significative et systématique des paysages urbains historiques. Plutôt que d'adopter une approche de « page blanche », l'évolution de la ville devrait s'appuyer sur les paysages urbains patrimoniaux, en se fondant sur leurs qualités. Cela n'est pas incompatible avec de nouvelles interventions, fines, étudiées et intégrées, lisibles et créatives, pour les adapter aux besoins contemporains⁵. Des squares comme celui de *la Maturité*, qui mêlent avec brio aménagement urbain, plantations et arts plastiques dans une œuvre totale devraient, plutôt que d'être démolis, devenir des références pour des rénovations durables.

Bruxelles dispose par ailleurs d'assez de lieux et espaces publics pour accueillir et promouvoir des œuvres d'art contemporaines, au sein de nouveaux aménagements ou dans des quartiers moins bien dotés. A l'instar de ce que la Ville décidait en 1922 pour le square *La Maturité*, ces opérations devraient aussi créer une plus-value urbanistique sans sacrifier des espaces de valeur méritant d'être préservés.

La CRMS reste naturellement disponible pour accompagner de telles démarches et contribuer à une réflexion constructive sur l'avenir du patrimoine constitutif de l'espace public à Bruxelles.

⁵ Voir à ce sujet aussi le Mémoire 2024-2029 de la CRMS, notamment l'axe 2 'Conserver, adapter et transmettre' : https://crms.brussels/sites/default/files/2024-01/Memorandum_2024_FR.pdf